



Bundesamt
für Migration
und Flüchtlinge

Des migrantes simplement plus fortes au quotidien (MiA)

Des cours de femmes pour
des femmes

FRANZÖSISCH



Integration



Des cours MiA rien que pour vous

Vous désirez mieux connaître l'Allemagne ?

Vous voulez en savoir plus sur les services de garde d'enfants, les écoles et métiers ?

Et vous souhaiteriez en outre vous améliorer en allemand, à votre propre rythme ?

Vous avez envie de vous retrouver régulièrement avec d'autres femmes ?

Vous avez alors tout à fait votre place dans une formation MiA.

MiA est une formule de cours dispensés par des femmes pour des femmes.

En règle générale, les cours MiA ont lieu dans une salle de classe. Vous y abordez des sujets auxquels vous attachez de l'importance. En même temps, vous vous perfectionnez en allemand.

De nombreuses journées sont réservées à des sorties collectives, par exemple pour vous familiariser avec la ville.

Les cours MiA comprennent également d'autres activités, comme la pratique collective de la couture, de la peinture ou du chant.

MiA est une formule de cours durant lesquels des femmes se renforcent mutuellement. Elles s'encouragent. Elles apprennent en prime et découvrent quantité de choses nouvelles.

Comment se déroulent les cours MiA



Le groupe d'élèves se compose exclusivement de femmes.
L'enseignante aussi est une femme.



Les participantes viennent de leur pays d'origine, voire du monde entier.



La durée d'une formation MiA est de 34 heures, réparties sur plusieurs semaines ou mois.



Vous pouvez prendre part à trois formations maximum.



Les contenus des cours sont adaptés à votre cas.
L'enseignante y veille.



Cette formation est gratuite pour vous.

Où puis-je trouver une formation MiA ?

Rendez-vous sur www.bamf.de/MiA. Vous y trouverez de plus amples informations et un aperçu de tous les prestataires de formation (les dénommés « organismes responsables »).

Qui peut participer ?

Pour pouvoir participer à une formation MiA, vous devez être âgée de 16 ans minimum. Vous ne devez pas avoir obtenu encore de diplôme professionnel ou scolaire en Allemagne. Vous devez également appartenir à l'un des trois groupes suivants :

- Vous êtes étrangère et avez l'autorisation de rester en Allemagne à long terme.*
- Vous êtes demandeuse d'asile.
- Vous êtes tolérée sur le territoire dans le cadre d'une formation (Ausbildungsduldung) ou d'un emploi (Beschäftigungsduldung).**

Si vous n'êtes pas certaine que cette description s'applique à votre cas, prenez contact avec un prestataire de formation. Ce dernier pourra vous informer avec plus de précision.

* Suivant le § 44 al. 1, phrase 2, ou le § 24 de la loi allemande relative au séjour des étrangers (AufenthG.). Les femmes en provenance de certains pays d'Europe, des USA, du Canada et d'Australie ne peuvent pas y participer. Pour plus d'informations, demandez à votre prestataire de formation.

** Suivant le § 60c al. 1 ou le § 60d al. 1 de la loi allemande relative au séjour des étrangers (AufenthG.). Règle basée sur le § 60a al. 2, phrase 3 de la loi allemande relative au séjour des étrangers (AufenthG.).





Ce qu'en disent les participantes

« J'ai pris de plus en plus confiance en moi d'un cours à l'autre, et j'ai pensé à mon avenir. »

Atika Benz
Participante au cours à Fribourg

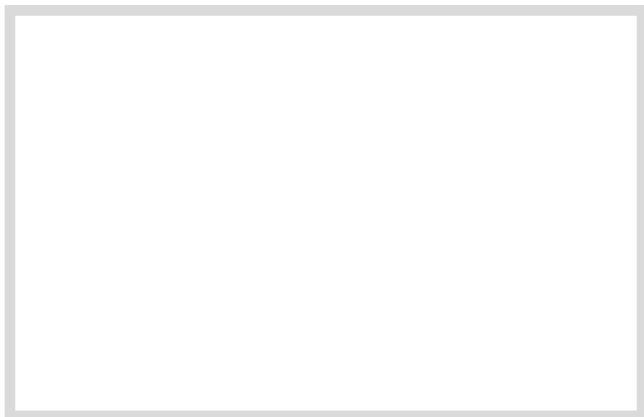
« Le cours m'aide énormément parce que j'y apprends de nouveaux mots. »

Omaïma Youssef
Participante au cours à Nuremberg

« Ici, dans le groupe de femmes, nous passons de très bons moments. »

Adebah Kayi
Participante au cours à Nuremberg

Encadré destiné à des informations complémentaires :



Mentions légales

Éditeur :

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
90461 Nürnberg

État : 02/2024, troisième mise à jour

Impression : Kern GmbH, Bexbach

Conception : KonzeptQuartier GmbH, Fürth

Crédit photographique : illustrations fournies par Media Company, retravaillées par KonzeptQuartier GmbH, Fürth/Titre ; Karin Desmarowitz/S. 2, S. 5; Yvonne Michailuk/S. 4

Possibilité de commande :

Publikationsstelle des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge
www.bamf.de/publikationen

Vous pouvez aussi télécharger librement cette publication au format PDF en version accessible

Cette publication est réalisée par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés dans le cadre de ses relations publiques. La publication est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente.



Retrouvez-nous sur notre page

 www.facebook.com/bamf.socialmedia

 @BAMF_Dialog

 bamf_bund

Other Language 
www.bamf.de/publikationen

www.bamf.de